



Appareil de prise de vues cinématographiques utilisable également comme appareil de projection.

M. FRÉDÉRIC KAFTANSKI résidant en France (Seine).

Demandé le 19 mars 1947, à 14^h 7^m, à Paris.

Déposé le 28 novembre 1951. — Publié le 27 mars 1952.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention a pour objet un appareil de prise de vues cinématographiques qui a été établi de manière qu'il puisse, à volonté, être associé avec un projecteur de manière à réaliser ainsi un groupe permettant d'effectuer la projection.

On a déjà essayé de réaliser des groupes de ce genre, mais ces dispositions présentent les inconvénients suivants :

a. La source de lumière était constituée par plusieurs éléments de pile, ce qui rendait l'appareil très lourd;

b. On ne pouvait séparer l'appareil de prise de vues du projecteur, de sorte qu'il fallait transporter ce dernier, même lorsque l'appareil de prise de vues était, seul, utilisé;

c. L'appareil ne pouvait projeter que des images très petites du fait de la faible luminosité de la lampe du projecteur résultant de la faible puissance de la pile qui alimente cette dernière.

Dans l'appareillage, objet de l'invention, l'appareil de prise de vues peut être utilisé seul, et dans ce cas, le moteur électrique qui actionne le rouage provoquant le déroulement de la pellicule, est alimenté par une pile, de faible puissance, que contient ledit appareil. Ce dernier peut, d'autre part, être assujéti devant le condensateur d'un projecteur et, dans ce cas, la pile est automatiquement mise hors circuit, le même moteur, qui produit les déplacements du film projeté, étant avec la lampe de projection et une résistance convenable, dans un circuit-lumière, sur lequel le projecteur est alors branché. L'invention concerne également les caractéristiques de l'appareil de prise de vues, de l'appareil de projection, considérés seuls et de l'ensemble de ces deux appareils, combinés dans le but sus-spécifié.

Sur les dessins annexés et à titre d'exemple :

La fig. 1 est une coupe verticale suivant un plan longitudinal passant par l'axe commun des optiques

de l'appareil de prise de vues cinématographiques et du projecteur; ces dispositifs étant représentés combinés pour la projection;

La fig. 2 est une coupe transversale suivant figure 2.

La fig. 3 est une vue schématique en perspective de l'appareil de prise de vues représenté seul;

Les fig. 4 et 5 sont des vues semblables, en perspective, du couloir de guidage du film, les moyens utilisés étant en position de prise de vues (fig. 3) et en position projection (fig. 4);

La fig. 6 est un schéma du couplage électrique du moteur qui doit, dans le cas de prise de vues comme dans celui de projection, assurer le déroulement du film.

Comme caractérisé ci-dessus, l'appareil de prise de vues cinématographiques, objet de l'invention, est établi de manière qu'il puisse être utilisé comme appareil de projection; dans cette dernière application, l'appareil de prise de vues ne sert qu'à réaliser le défilé du film devant un projecteur lui-même établi pour recevoir cet appareil de prise de vues et pour coopérer avec ce dernier.

L'appareil de prise de vues est constitué par un coffret parallélépipédique mais dont une partie des parois latérales est amovible (fig. 3); autrement dit, la section horizontale du corps de cet appareil est en forme d'équerre creuse 1, cette équerre 1 étant complétée par une cuvette amovible 2 qui s'applique latéralement sur le corps précité 1.

Dans la grande aile de l'équerre que constitue le corps 1 sont logés la pile électrique 3, le moteur 4 qu'alimente cette dernière et les rouages usuels qui permettent d'actionner les axes supérieur 5 et inférieur 6. Ces axes 5-6 font saillie hors de la paroi verticale 7 et sont ainsi parallèles à la face de la petite aile de l'équerre 1. Ces axes 5-6 sont destinés à recevoir les bobines 8-9 pour la pellicule. En cours d'opération, ils sont naturellement recouverts